

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

*Monsieur Antoine BOTTON, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ),*

à l'effet de signer en son nom, pour le Service Opérationnel 911-401 – Institut d'Études Judiciaires :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO 911-401, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine BOTTON, Madame Héléne CITERICI, ingénieur d'études, responsable administratif et financier de l'UFR Droit et Science Politique, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Monsieur Antoine BOTTON, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Fait à Toulouse, le 17 janvier 2024

Le délégataire,



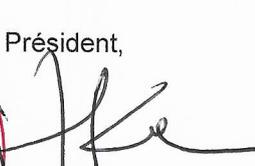
Antoine BOTTON

La délégataire,



Héléne CITERICI

Le Président,



Hugues KENFACK